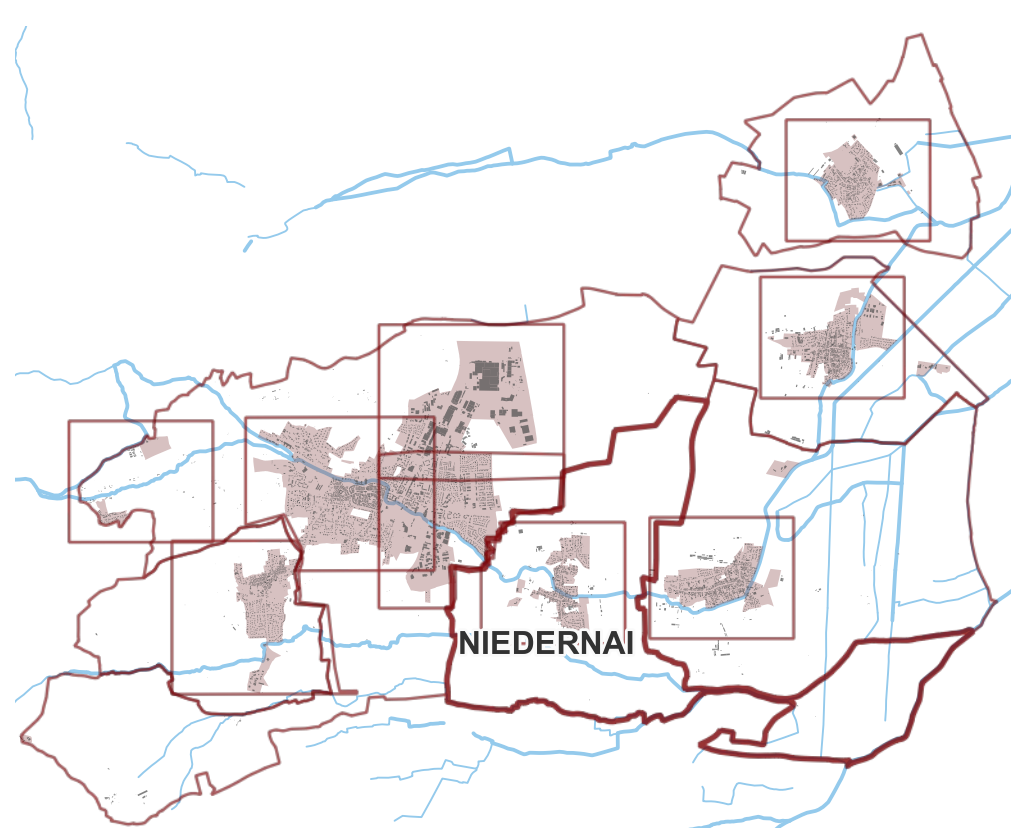
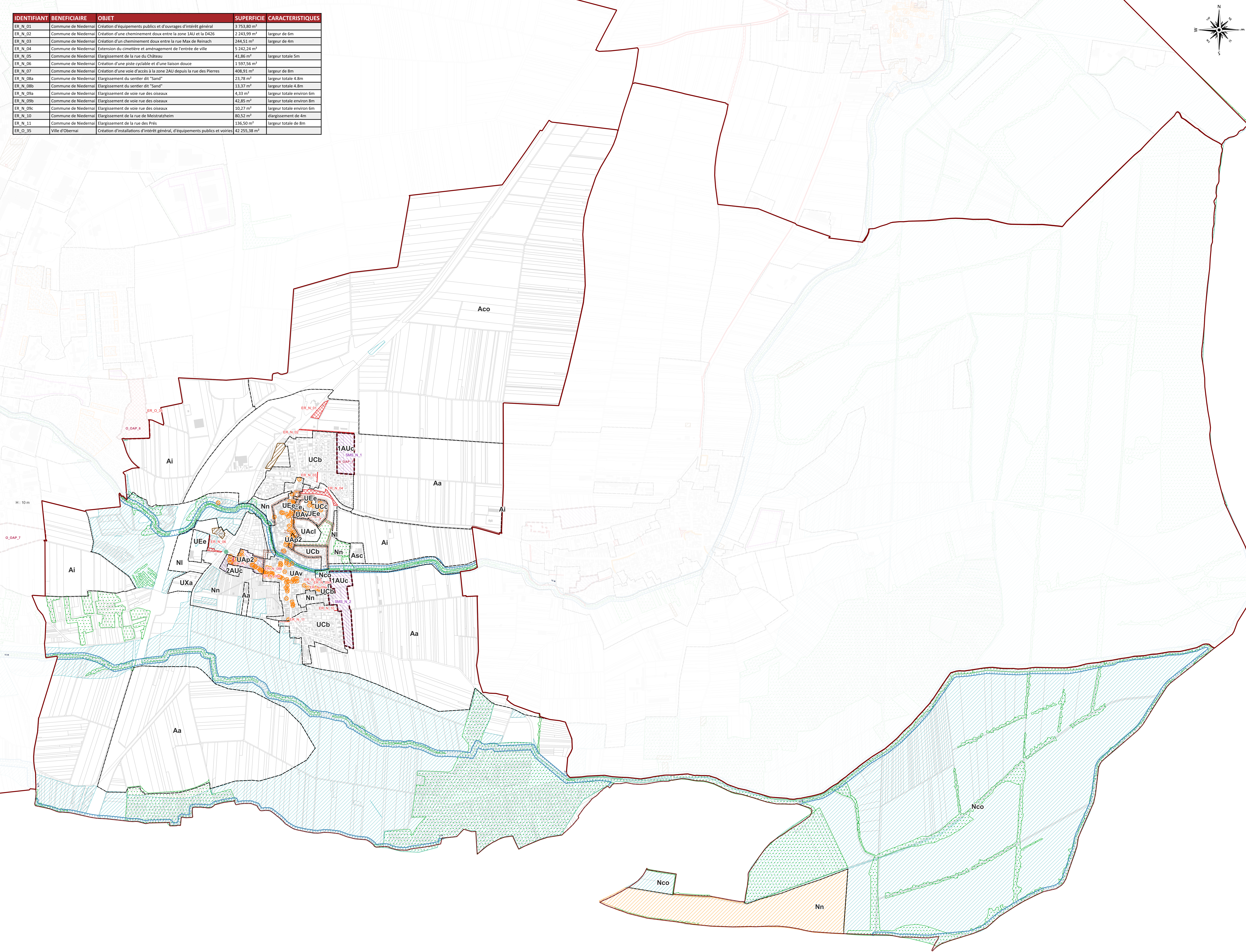


INVENTAIRE	BENEFICIAIRE	OBJET	SUPERFICIE	CARACTERISTIQUES
ER_N_01	Commune de Niederrain	Création d'équipements publics et d'ouvrages d'intérêt général	3 753,80 m ²	
ER_N_02	Commune de Niederrain	Création d'un cheminement doux entre la zone 14U et la D426	2 243,99 m ²	largeur de 6m
ER_N_03	Commune de Niederrain	Création d'un cheminement doux entre la rue Max de Balnach	248,51 m ²	largeur de 4m
ER_N_04	Commune de Niederrain	Extension du cimetière et aménagement de l'entrée de ville	5 242,24 m ²	
ER_N_05	Commune de Niederrain	Elargissement de la rue du Château	41,86 m ²	largeur totale 5m
ER_N_06	Commune de Niederrain	Création d'une piste cyclable et d'une liaison douce	1 597,56 m ²	
ER_N_07	Commune de Niederrain	Création d'une voie d'accès à la zone 2AU depuis la rue des Pierres	468,91 m ²	largeur de 8m
ER_N_08a	Commune de Niederrain	Elargissement du sentier dit "Sand"	23,78 m ²	largeur totale 4,8m
ER_N_08b	Commune de Niederrain	Elargissement du sentier dit "Sand"	13,37 m ²	largeur totale 4,8m
ER_N_09a	Commune de Niederrain	Elargissement de voie rue des oisieux	4,33 m ²	largeur totale environ 6m
ER_N_09b	Commune de Niederrain	Elargissement de voie rue des oisieux	42,85 m ²	largeur totale environ 8m
ER_N_09c	Commune de Niederrain	Elargissement de voie rue des oisieux	10,27 m ²	largeur totale environ 6m
ER_N_10	Commune de Niederrain	Elargissement de la rue de Meistratzheim	80,52 m ²	élargissement de 4m
ER_N_11	Commune de Niederrain	Elargissement de la rue des Prés	136,50 m ²	largeur totale de 8m
ER_O_35	Ville d'Obernai	Création d'installations d'intérêt général, d'équipements publics et voiries	42 255,38 m ²	



- Légende**
-  Limites des zones du règlement graphique
- Prescriptions graphiques**
-  Espace Boisé Classé (L. 113-1)
-  Emplacement réservé (L.151-41 du CU)
-  Secteur d'intérêt urbain et paysager (L.151-19)
-  Éléments de paysage participant aux continuités écologiques (Boisements, haies, vergers...) (L.151-23)
-  Secteur soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (OAP) (L.151-6 du CU)
-  Zone humide (L. 151-23)
-  Secteur de mixité sociale (SMS) (L.151-15 du CU)
-  Jardin urbain et espace non bâti à préserver (L.151-19 du CU)
- H : X m** Hauteur maximale hors tout autorisée au sein du secteur (R.151-39 du CU)
- EV : X%** Pourcentage minimal d'espaces verts applicable (R.151-39 du CU)
-  Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
-  Bande de recul (L.151-17 du CU)
- R-X m** Bande d'inconstructibilité aux abords des corridors écologiques aquatiques (L.151-17 du CU)
-  Linéaire de préservation et de développement de la diversité commerciale (L.151-16)
-  Mur de soutènement, mur et clôture à préserver (L. 151-19)
-  Éléments de petit patrimoine remarquable (L.151-19)
-  Arbre remarquable (L.151-23 du CU)
-  Bâtiment ou édifice remarquable (L.151-19)
- (CH)** Changement de destination autorisé sous conditions (en zones A et N) (L.151-11)
- Informations**
-  Sites et sols pollués
-  Zone de vigilance pour la qualité des sols (R. 151-34 du CU)
- Administratif**
-  Limites parcellaires
-  Bati
-  Limites communales